

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2014

PRISE D'ACTE DE RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL PAR LE SALARIÉ - (N° 1199)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS4

présenté par
M. Braillard, rapporteur

TITRE

Au titre, substituer aux mots :

« aux effets de la »,

les mots :

« à la procédure applicable devant le conseil de prud'hommes dans le cadre d'une ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à mettre en cohérence le titre de la proposition de loi avec son contenu.